

Contribution du Conseil Syndical National du SNETAP-FSU

Débat sur la Refondation de l'École : l'apport de l'Enseignement Agricole Public

Une nouvelle évaluation des personnels et des missions réaffirmées

Thème 4 - «des personnels formés et reconnus»

Une nouvelle évaluation des personnels

« C'est le service qui doit être évalué et non les personnels ». L'évaluation du service public ne peut être que celle du service rendu par l'ensemble du service et pas celle des agents individuellement. Elle doit permettre aux agents d'être reconnus et confortés.

Pour le SNETAP FSU la méthode d'évaluation des agents ATLS qui met les personnels d'un même service en concurrence les uns avec les autres, et qui est de plus connectée avec l'avancement est désastreuse. Au vu des taux de promotion, très bas dans ces catégories, cette invention du «new management» directement inspirée des entreprises anglo-saxonnes, après avoir fait des dégâts ailleurs, commence à produire ses effets délétères, sans bien évidemment que le service rendu en soit meilleur..., les conditions de travail ont été ainsi rendues nettement plus difficiles.

Dans ce cadre, le SNETAP-FSU rejette absolument la place prise par les IGAPS au sein du Ministère de l'Agriculture (et dont l'équivalent n'existe dans aucun autre ministère).

En ce qui concerne les enseignants, le SNETAP-FSU déplore l'absence de l'inspection dans l'accompagnement tout au long du métier : l'inspection manque de personnel et est uniquement employée à visiter les enseignants du privé pour lesquels la note pédagogique entre en ligne de compte pour l'avancement et, lorsqu'elle vient enfin rendre visite à un enseignant dans le public, c'est souvent parce qu'elle a été commanditée par l'administration. Le compagnonnage entre les enseignants dans les classes et les inspecteurs dans leur rôle de conseil, tant comme techniciens de la didactique de la matière que comme pédagogues pourtant indispensable, est particulièrement absent.

L'inspection doit être pour chacun, quel que soit le métier, un moment pour se poser, réfléchir à sa pratique professionnelle, et améliorer ce qui doit l'être. En même temps, cela doit être aussi un temps pour réfléchir à la poursuite de la carrière, aux projets professionnels que l'agent peut nourrir.

Le SNETAP-FSU regrette que la place de l'Inspection au Ministère de l'Agriculture ne soit pas exactement la même que celle du Ministère de l'Éducation Nationale, qui est, elle, sous la seule responsabilité du ministre.

Pour le SNETAP-FSU le système d'évaluation doit être harmonisé, objectif et transparent, pour tous les agents dans un but de progression et de conseil, sans incidence directe sur la rémunération mais avec des critères objectifs d'avancement. Tous les agents quelque soit leur statut ont besoin d'un regard distancié et de conseils sur leurs pratiques.

Des missions redéfinies pour des personnels reconnus

Le SNETAP-FSU considère qu'avant de redéfinir les missions, il faudrait déjà lister celles qui doivent être faites impérativement et répertorier ce qui est effectivement fait et dans quelles conditions...

Les lois Rocard de 1984 puis la loi d'orientation agricole de 1999 ont dévolu à l'Enseignement Agricole Public 5 missions :

- assurer une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- participer à l'animation et au développement des territoires ;
- contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes ;
- contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires ;
- participer à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.

Faire réussir les élèves : l'accueil dans toutes ses dimensions

Les missions de l'ensemble des personnels de l'enseignement concourent à un but, la réussite des élèves, c'est-à-dire à l'obtention de l'examen pour lequel ils ont poursuivi le cursus auquel ils se sont inscrits et aussi à l'apprentissage de la vie citoyenne dans toutes ses dimensions.

Pour cela, il est nécessaire qu'autour de l'élève, soit organisée une communauté éducative qui soit bien une équipe. Or, force est de constater que le transfert des personnels TOS dans le cadre de l'Acte II de la décentralisation a conduit à une fracture qui isole ces agents hors de la sphère éducative au sens propre. Par exemple, pour une sortie hors de l'établissement, un voyage, même lorsque la sécurité des élèves est assurée par le nombre réglementaire d'agents de l'État (vie scolaire et/ou enseignants), les conseils régionaux refusent la présence des agents territoriaux.

Les agents concernés se sentent rejetés de cette sphère éducative alors même qu'ils ont choisi de travailler près d'adolescents.

Toutefois, cette impossibilité de faire des tâches, des missions qui sont considérées comme primordiales dans le métier n'est pas l'apanage des ex-TOS, c'est la réalité vécue par les agents de l'État, qu'ils soient administratifs, enseignants, personnels de direction, de vie scolaire, personnel infirmier, de laboratoire, techniciens, En effet, les restrictions budgétaires de ces dernières années amènent le Ministère de l'agriculture à abandonner de lui-même une partie des missions dont il est chargé.

Pour exemple, les agents de l'enseignement, tous concernés par l'accueil des élèves dans leur ensemble (collégiens, lycéens, étudiants, stagiaires, apprentis) ont trop souvent l'impression de ne pas bien le faire. Que dire alors de la mission d'accueil des élèves handicapés ? Cette



obligation légale, reconnue par tous comme nécessaire est le type même de mission qui donne aux agents concernés la conscience de, malgré tous leurs efforts (et même au-delà de leur temps de travail,, etc), ne pas parvenir à faire les choses aussi bien qu'ils le voudraient. Il ne faut pas s'étonner alors du mal-être que certains personnels ressentent de ne pas pouvoir faire ce qu'ils considèrent être leur mission. Dans ces conditions, de quelle reconnaissance peut-on parler ?

Tout cela dans une période où le point d'indice est gelé, où les personnels de catégorie C font trop souvent des tâches au-delà des fonctions pour lesquels ils sont payés – mal, où les personnels des catégories C et B n'ont quasi aucune chance d'évoluer dans la catégorie supérieure, où enfin les enseignants français sont presque les plus mal payés d'Europe.

Faire réussir les élèves – dans l'école de la République

En ce qui concerne le cursus scolaire des élèves, il est indispensable qu'existe un système qui permette à chacun d'évoluer, de changer, de filière, d'orientation sans être guidé, voire forcé par des parcours fléchés à l'avance qui ne prennent pas en compte les valeurs de sa famille (laïcité), ses possibilités financières (gratuité). Il est contraire aux missions de service public et à la Constitution d'obliger ainsi les familles à sortir de l'école de la République et à payer pour instruire leurs enfants.

Si certaines missions peuvent avoir évolué qui nécessiteraient par exemple de revoir le service des enseignants de 18h à 15h afin de prendre en compte les temps indispensables de concertation, aucune n'a disparu. (Et ce serait aussi une manière de «reconnaître» les personnels enseignants.).

Les conditions d'accueil de l'élève doivent être cohérentes et doivent permettre de le reconnaître dans toutes les dimensions de sa personne : il n'a pas deux vies, l'une scolaire et l'autre extra-scolaire, l'une sous la responsabilité du conseil régional et l'autre sous celle de l'État, c'est pourquoi ces conditions d'accueil, d'encadrement, doivent être pensées dans l'unicité.

Avant de redéfinir les missions il faut d'abord assurer totalement la réussite des 5 missions et maintenir de réelles équipes éducatives au sein desquelles tous les personnels des établissements trouvent leur place et travaillent ensemble dans l'intérêt des élèves et étudiants.

Aujourd'hui, redéfinir les missions, c'est comprendre que celles-ci sont devenues plus nombreuses, la société étant devenue plus exigeante avec l'école.

